

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

15/2023 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - PRINCIPAL

Nombre de membres : 14

Pour : 14

Contre : 0

Date de la convocation : 21 mars 2023

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître

A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	103 329.29 €
B- Résultat antérieurs reporté Ligne 002 du CA précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	467 407.32 €
C - résultat à affecter = A + B (si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci- dessous)	570 736.61 €
D - Solde d'exécution d'investissement	- 410 126.00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement F = (d + e)	
Affectation = C	570 736.61 €
Affectation en réserve 1068	
Report en exploitation R002	570 736.61 €
DEFICIT REPORTE D 002	€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - PRINCIPAL - tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

